Nations Unies S/2020/41



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 janvier 2020
Français
Original : anglais

Mission d'appui des Nations Unies en Libye

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application de la résolution 2486 (2019) du Conseil de sécurité, porte sur les faits nouveaux survenus en Libye dans les domaines politique et économique et sur le plan de la sécurité. On y trouvera également un aperçu de la situation humanitaire et des droits de l'homme ainsi qu'une description des activités menées par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) depuis la parution de mon précédent rapport, daté du 26 août 2019 (S/2019/682).

II. Situation politique et économique et questions de sécurité

2. Les hostilités déclenchées le 4 avril 2019 par l'offensive lancée par le chef de l'Armée nationale libyenne, le général Khalifa Haftar, pour s'emparer de Tripoli se sont intensifiées et étendues. Des affrontements se sont produits entre les forces loyales au Gouvernement d'entente nationale et l'Armée nationale libyenne du général Haftar à Ghariyan, Tarhouna, ainsi que dans les environs de Syrte et de Joufra. Les divisions engendrées par le conflit se sont également fait sentir ailleurs, notamment à Mourzouq, dans le sud du pays

3. L'utilisation de moyens aériens et de technologies de précision, notamment d'artillerie à guidage de précision, est devenue la principale caractéristique d'un conflit de faible intensité par ailleurs. Des éléments indiquent que l'utilisation de drones et d'infrastructures connexes a été facilitée par des acteurs extérieurs opérant en Libye. De nombreuses frappes aériennes de précision ont été exécutées par des appareils non identifiés, en violation manifeste de l'embargo sur les armes imposé par l'ONU. Il est aussi constamment fait état de l'implication croissante de mercenaires étrangers venant grossir les rangs des deux camps.

4. Depuis le début du conflit, le 4 avril, on ne cesse de dénombrer des victimes civiles : 284 morts et 363 blessés. Plus de 140 000 personnes ont dû fuir. Mon représentant spécial pour la Libye a continué de s'entretenir avec un vaste ensemble d'acteurs nationaux, régionaux et internationaux en vue de parvenir à un accord de cessation des hostilités et à la reprise des pourparlers politiques interlibyens sous les auspices de l'ONU. Dans sa résolution 2486 (2019) du 12 septembre, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la MANUL et chargé la Mission d'appuyer un éventuel cessez-le-feu.

20-00178 (F) 160120 170120





5. Le 31 octobre, le Ministre de l'éducation a démissionné, car il désapprouvait la décision de créer deux ministères, l'un pour l'enseignement primaire et secondaire et l'autre pour l'enseignement supérieur. Quelques jours plus tôt, le Ministère avait annulé le versement des salaires de plus de 150 000 membres de son personnel pour raison administrative et lancé des enquêtes administratives au sujet de 800 personnes. Le Bureau de l'audit de la Libye a suspendu la décision pour raisons techniques.

6. Le 27 novembre, le Gouvernement d'entente nationale et la Turquie ont conclu deux mémorandums d'accord relatifs à la délimitation des zones de juridiction maritime en Méditerranée et à la coopération en matière de sécurité. En annexe d'une lettre datée du 26 décembre 2019 émanant de la Mission permanente de la Libye auprès de l'Organisation des Nations Unies figurait une note explicative sur le mémorandum d'accord relatif à la délimitation des zones de juridiction maritime en Méditerranée. Le 2 janvier 2020, le Parlement turc a approuvé une motion autorisant pendant un an le Gouvernement à déployer des forces militaires en Libye si cela lui est demandé par le Gouvernement d'entente nationale. Le Gouvernement d'entente nationale aurait demandé au Gouvernement turc de déployer des forces.

7. Le mémorandum d'accord relatif à la délimitation des zones de juridiction maritime en Méditerranée a été contesté par Chypre, l'Égypte et la Grèce dans des lettres datées du 5 décembre, du 16 décembre et du 9 décembre, respectivement. Le 31 décembre, la Ligue des États arabes a adopté une résolution dans laquelle elle a souligné qu'elle s'opposait à toute ingérence extérieure et dit qu'il fallait empêcher les ingérences, car elles contribuaient à faciliter l'envoi de combattants extrémistes et de terroristes étrangers en Libye. Le 4 janvier, un groupe de députés basés à Tobrouk a déclaré illégaux les mémorandums d'accord alors qu'un groupe de députés basés à Tripoli les avait précédemment approuvés.

8. Le 12 décembre, le général Haftar, chef de l'Armée nationale libyenne, a annoncé « l'heure zéro », une offensive aérienne et terrestre visant à faire tomber Tripoli, qui a déclenché la mobilisation générale des forces soutenant le Gouvernement d'entente nationale. Il s'en est suivi une intensification des affrontements entre l'Armée nationale libyenne et le Gouvernement d'entente nationale et une augmentation de l'activité aérienne sans que cela se traduise par des gains territoriaux notables pour aucune des parties dans la région de Tripoli. Le 6 janvier 2020, les forces de l'Armée nationale libyenne ont toutefois pris le contrôle de Syrte, base aérienne et port compris, qui était jusqu'ici sous le contrôle du Gouvernement d'entente nationale.

9. Le 8 janvier 2020, les Présidents de la Fédération de Russie et de la Turquie ont fait une déclaration commune (S/2020/31, annexe) dans laquelle ils ont engagé toutes les parties en Libye à cesser les hostilités à compter du 12 janvier à minuit, à décréter un cessez-le-feu durable et à se réunir immédiatement à la table des négociations. Ils ont exprimé leur soutien au Processus de Berlin et rappelé qu'il fallait y faire participer les parties libyennes et les pays voisins. De leur côté, le Gouvernement d'entente nationale et l'Armée nationale libyenne se sont entendus sur un cessez-le-feu sous conditions le 11 janvier, mais les deux parties ont dit que des violations avaient été commises après l'entrée en vigueur du cessez-le-feu. Le 13 janvier, le Premier Ministre, Faiez Serraj, a participé à Moscou avec le général Haftar à des pourparlers visant à formaliser la cessation des hostilités sous les auspices de la Fédération de Russie et de la Turquie. M. Serraj aurait signé un projet d'accord de cessez-le-feu, mais pas le général Haftar.

Initiative en trois temps et processus politique

10. Mon représentant spécial a intensifié ses consultations avec les parties prenantes internationales afin d'appuyer le Sommet de Berlin du 19 janvier, à savoir le

deuxième volet de l'initiative en trois temps présentée le 29 juillet au Conseil de sécurité. Après la rencontre du 15 août entre mon représentant spécial et la Chancelière allemande, Angela Merkel, l'Allemagne a tenu à Berlin cinq réunions préparatoires visant à mobiliser les membres de la communauté internationale intervenant en Libye pour créer les conditions d'un dialogue interlibyen permettant de mettre fin à la violence et de reprendre le processus politique.

11. Les réunions préparatoires ont réuni des hauts responsables allemands, américains, britanniques, égyptiens, émiriens, français, italiens, russes et turcs, ainsi que des représentants de la Ligue des États arabes, de l'Organisation des Nations Unies, de l'Union africaine et de l'Union européenne. Le projet de communiqué du Sommet de Berlin s'articule autour de six axes : cessation des hostilités et cessez-le-feu permanent, application de l'embargo sur les armes, réforme du secteur de la sécurité, retour au processus politique, réforme économique et respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Lors de la troisième réunion préparatoire, la MANUL a été chargée de mettre en œuvre ces priorités et d'informer les parties prenantes libyennes de la teneur des échanges et des résultats escomptés du Processus de Berlin dans la perspective du dialogue interlibyen, qui constitue le troisième volet de l'initiative en trois temps. Lors de la quatrième réunion, les participants ont examiné le plan d'application que la MINUL avait établi pour donner suite au projet de communiqué.

12. Mon représentant spécial a régulièrement rencontré M. Serraj, le général Haftar et d'autres parties prenantes libyennes clés afin de favoriser la fin du conflit, la réunification ou la préservation de l'intégrité des institutions nationales et la reprise du processus politique. Il a également tenu une série de réunions avec de grands groupes de députés à Tunis et à Tripoli pour soutenir la réunification de la Chambre des députés après que des députés de l'ouest du pays ont commencé à tenir des réunions de leur côté dans la capitale.

13. Le 25 septembre, dans son discours devant l'Assemblée générale des Nations Unies, M. Serraj a demandé à l'ONU de créer une mission d'établissement des faits et à la Cour pénale internationale de faire répondre de leurs actes les responsables de crimes de guerre. Le 29 septembre, le Gouvernement d'entente nationale a redit dans une déclaration que l'Accord politique libyen, le Plan d'action des Nations Unies et la Conférence nationale devraient être les fondements d'une solution politique au conflit. Le retour à leur base d'attache de toutes les forces affiliées au général Haftar était un prérequis à tout accord de cessez-le-feu.

14. M. Serraj a tenu avec des parties prenantes libyennes, notamment les chefs militaires des régions ouest et centre et de la région de Tripoli, des membres du Conseil de la présidence, des chefs d'entreprise, des maires, des chefs tribaux, ainsi que des représentants des femmes et des jeunes, une série de consultations visant à arrêter une position politique commune.

15. Le Gouvernement égyptien a tenu des réunions au Caire les 18 et 19 octobre puis le 1er novembre pour un groupe de députés favorables à la réunification de l'organe législatif. La déclaration finale a insisté sur le rôle central de la Chambre des députés dans la reprise du processus politique et souligné la nécessité de parvenir à un consensus national et à une « vision nationale » commune s'agissant des élections.

16. Lors de leurs échanges avec la MANUL, des membres du Haut Conseil d'État ont souligné qu'il convenait de reprendre le processus politique sur la base de l'Accord politique libyen et de mettre fin à la période de transition par un référendum sur la Constitution. Le Président du Haut Conseil d'État a proposé un cadre pour mettre un terme au conflit et relancer le processus politique. Des conseillers du

général Haftar ont rencontré des représentants de la communauté internationale pour proposer des moyens et des conditions pouvant permettre de régler le conflit.

Action internationale et régionale

17. Dans une déclaration faite au sommet des chefs d'État du Groupe des Sept à Biarritz (France) le 26 août, les membres du G7 ont exprimé leur soutien à une trêve en Libye qui puisse donner lieu à un cessez-le-feu durable et ont appelé de leurs vœux la tenue d'une conférence internationale associant toutes les parties prenantes, ouvrant ainsi la voie aux réunions qui ont eu lieu par la suite à Berlin. Mon représentant spécial a intensifié ses activités régionales et internationales afin de mobiliser des soutiens pour le Processus de Berlin et s'est rendu notamment en Algérie, en Allemagne, en Arabie saoudite, en Égypte, aux États-Unis, en France, en Italie et en Tunisie.

18. La MANUL a continué de tenir chaque semaine les membres du Quatuor pour la Libye informés de l'évolution de la situation sur le terrain et des activités de l'ONU. Le 10 septembre, dans un communiqué issu d'une réunion ministérielle, la Ligue des États arabes a condamné les ingérences extérieures et appelé de ses vœux la fin du conflit et la reprise du dialogue. Elle a également demandé l'application de l'Accord politique de Skhirat et exprimé son soutien pour le rôle de médiation que l'ONU jouait dans le conflit. Le 27 septembre, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, réuni au niveau ministériel, a adopté un communiqué dans lequel il a exprimé sa profonde préoccupation pour la situation qui régnait en Libye et rappelé qu'il importait que l'Union africaine participe à la recherche d'une solution politique durable à la crise.

19. Le groupe de travail tripartite Union africaine-Union européenne-ONU sur la situation des migrants en Libye s'est réuni le 25 septembre pour discuter des prochaines étapes et des priorités ainsi que des possibilités de nouvelles actions conjointes. Il a délibéré sur les moyens de mieux coopérer avec les autorités libyennes pour faciliter les retours volontaires assistés et les évacuations et trouver des solutions autres que la détention. Il a rappelé qu'il fallait redoubler d'efforts pour apporter une aide plus complète aux migrants rapatriés afin qu'ils puissent se réintégrer dans leurs communautés d'origine.

20. Le 26 septembre, la France et l'Italie ont coprésidé une réunion ministérielle en marge de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale à laquelle ont pris part les ministres des affaires étrangères et les hauts responsables des États Membres et les représentants d'organisations régionales participant au Processus de Berlin. Les Coprésidents ont souligné dans une déclaration qu'il fallait déclarer un cessez-le-feu immédiat, appliquer l'embargo sur les armes décidé par le Conseil de sécurité et reprendre le processus politique. Le 27 octobre, le Ministre allemand des affaires étrangères s'est rendu en Libye, où il a communiqué des informations à M. Serraj et à d'autres parties prenantes libyennes au sujet du Processus de Berlin.

21. Le 4 octobre, j'ai transmis au Président du Conseil de sécurité une lettre du Président de la Commission de l'Union africaine (S/2019/794) à laquelle était joint le texte du communiqué adopté par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à sa 883e réunion le 27 septembre, qui comprenait une proposition visant à renforcer la coopération de l'ONU et de l'Union africaine en Libye grâce à la nomination d'un envoyé spécial conjoint. Le 11 octobre, j'ai transmis une lettre de la Ligue des États arabes (S/2019/813) concernant une proposition relative à la mise en place officielle d'un mécanisme ou d'un arrangement conjoint sur la Libye entre la Ligue des États arabes et l'ONU.

Situation dans l'ouest du pays

22. Pendant presque toute la période considérée, la plupart des combats terrestres se sont poursuivis dans l'ouest du pays, au sud de Tripoli et dans les environs, notamment à Aziziya, Ghariyan et Souk el-Khamis. Selon des informations fournies par la MINUL, depuis le début du conflit, l'Armée nationale libyenne du général Haftar et des forces affiliées sont à l'origine d'environ 850 frappes aériennes de précision exécutées par des drones et 170 par des chasseurs-bombardiers, dont environ 60 sont attribuées à des appareils étrangers. Le Gouvernement d'entente nationale et des forces affiliées ont quant à eux procédé à environ 250 frappes aériennes. Les avions de l'Armée nationale libyenne ont bombardé à plusieurs reprises les environs de Tripoli, notamment Fernaj, Janzour, Souani et Tajoura, ainsi que la ville de Zaouiya, frappant des installations militaires, gouvernementales et publiques. Le 4 janvier, un avion de forces affiliées à l'Armée nationale libyenne a frappé un institut de formation militaire à Tripoli, tuant une trentaine de jeunes élèves officiers. Après le début du cessez-le-feu annoncé, le 12 janvier, la situation à Tripoli est restée globalement calme. Quelques affrontements ont eu lieu dans le sud, et le Gouvernement d'entente nationale et l'Armée nationale libyenne ont envoyé quelques renforts à leurs positions respectives. Dans la région de Syrte, la situation est restée calme.

23. À Tripoli, l'Aéroport international de Mitiga, principal aéroport pour les habitants de l'ouest du pays, l'ONU, les missions étrangères et les organisations internationales, a été pris pour cible à plusieurs reprises, notamment par les forces aériennes et terrestres de l'Armée nationale libyenne. Le 1er septembre, il a été touché par quatre projectiles qui ont endommagé un avion de Libyan Airlines et un appareil d'une ligne intérieure, faisant plusieurs blessés, y compris parmi les membres d'équipage. Le 6 septembre, l'aéroport a été fermé aux avions civils pour une durée indéterminée.

24. La MANUL a travaillé avec les parties pour faciliter la réouverture de l'Aéroport international de Mitiga. Elle continue de l'utiliser par intermittence pour les vols des Nations Unies, lorsque les conditions de sécurité le permettent. Le 23 novembre, l'Armée nationale libyenne a annoncé la restriction de l'espace aérien dans l'ouest du pays, interdisant le survol d'une vaste zone située au sud de Tripoli et d'une grande partie de la ville, à l'exception d'une étroite bande le long de la côte. L'Aéroport international de Mitiga et le complexe d'Oea de la MANUL se trouvaient hors de la zone. Cette annonce est intervenue deux jours après la disparition d'un drone italien et d'un drone américain au-dessus de Tripoli. L'Armée nationale libyenne a publiquement reconnu avoir abattu l'engin américain.

25. Les dangers et les conséquences directes de l'ingérence étrangère sont de plus en plus visibles. De plus en plus de mercenaires viennent grossir les rangs des belligérants. La présence de ces combattants professionnels est à rapprocher d'une escalade de la violence.

26. Les hostilités se sont progressivement déplacées vers des zones densément peuplées, ce qui a entraîné une augmentation du nombre de victimes civiles. La MINUL a signalé que le 6 octobre, un avion de l'Armée nationale libyenne avait largué quatre bombes non guidées sur un club équestre situé à 350 mètres du complexe de l'ONU à Tripoli. La Mission a recueilli des éléments de preuve et informé le Groupe d'experts sur la Libye et d'autres entités concernées. Six civils, dont cinq enfants, ont été blessés par la frappe et des éclats ont atterri dans l'enceinte du complexe de l'ONU. LA MANUL a signalé plusieurs autres faits. Le 14 octobre, trois enfants ont été tués dans le bombardement par l'Armée nationale libyenne d'un immeuble d'habitation situé dans le quartier de Fernaj à Tripoli. Le 23 octobre, un avion de l'Armée nationale libyenne a bombardé les quartiers d'Aziziya et de Ramlé,

frappant trois maisons et faisant trois morts et quatre blessés civils. Le 31 octobre, un appareil de l'Armée nationale libyenne a exécuté des frappes aériennes à proximité des bureaux du Ministère de l'intérieur à Tripoli. Le 18 novembre, un avion ami de l'Armée nationale libyenne a procédé à des frappes aériennes près d'une usine à Tajoura, tuant sept personnes, dont cinq travailleurs étrangers. Le 2 décembre, un avion de l'Armée nationale libyenne a effectué une frappe aérienne à Souani, dans le sud de Tripoli, tuant trois enfants. Le 27 décembre, un avion de l'Armée nationale libyenne a frappé Zaouiya et tué deux civils.

27. Des protestations et des manifestations pacifiques ont eu lieu à Tripoli au cours de la période considérée. Les 21 et 28 octobre, une centaine de civils ont manifesté pour l'emploi et les salaires devant le bureau du Premier Ministre. Des manifestations contre le général Haftar et l'offensive visant la capitale ont réuni environ 70 personnes sur la place des Martyrs les 27 septembre et 14 octobre. Environ 25 personnes brandissant des banderoles anti-Haftar se sont rassemblées devant le complexe d'Oea de la MANUL les 20 et 31 octobre.

28. À Tripoli, des groupes armés continuent de menacer les personnes qui les empêchent d'accéder à des ressources. Après le meurtre de chefs de la Septième Brigade (Kaniyat) à Tarhouna, le groupe s'est livré à de nombreuses attaques contre des sympathisants supposés du Gouvernement d'entente nationale. Entre le 26 août et le 1er septembre, ces attaques ont fait 39 morts, dont des civils, et des dizaines de blessés. Une série d'enlèvements politiques ou crapuleux ont eu lieu dans l'ouest du pays. Un membre du Haut Conseil d'État a été enlevé par l'Armée nationale libyenne dans le sud de Tripoli puis relâché. Dans la région de Qaraboulli, plusieurs Libyens ont été arrêtés alors qu'ils se rendaient d'un endroit à l'autre, dans des zones contrôlées par différents groupes, et certains auraient été tués.

Situation dans l'est du pays

29. L'ordre public s'est dégradé dans l'est du pays. De nombreuses informations font état d'actes criminels et d'intimidation commis par des éléments affiliés à l'Armée nationale libyenne, principalement à Benghazi, qui est devenue un centre d'activités économiques illicites, notamment pour la vente de drogues et d'armes. Au cours de la période considérée, la police a arrêté plusieurs personnes impliquées dans la vente de drogues et le trafic d'armes.

30. Plusieurs faits ont été observés au cours de la période considérée, notamment l'enlèvement puis la libération du chef de l'Autorité de contrôle administratif dans l'est de la Libye, l'enlèvement de l'ancien chef du barreau de Benghazi, le meurtre d'un employé de la Jamhouryia Bank à Benghazi et l'enlèvement du directeur général de la National Commercial Bank. Le 12 octobre, les forces de sécurité ont découvert un charnier dans le district de Haouari à Benghazi.

31. Des femmes ont été la cible d'enlèvements et d'attaques. Le 29 septembre, la chef du Département des services de santé a été enlevée à son domicile à Derna par un groupe armé. Toujours au cours de la période considérée, deux Soudanaises ont été enlevées, torturées et assassinées par un groupe armé à Benghazi et une Libyenne de 70 ans a été enlevée chez elle à Benghazi après avoir été accusée de pratiquer la sorcellerie. Le 24 octobre, des hommes armés ont fait irruption au domicile du Président de la Chambre pénale nº 7 à Benghazi.

Situation dans le sud du pays

32. Le 4 août, les tensions entre Ahali et Tebou dans la ville de Mourzouq ont atteint des niveaux sans précédent après que des drones opérant en soutien à l'Armée nationale libyenne ont attaqué un rassemblement de Tebou et fait plus de 40 morts.

Après une réunion à la mi-septembre à Abou Dhabi entre des représentants des Tebou et de l'Armée nationale libyenne, des groupes armés contrôlés par des Tebou se sont emparés de la ville, qui était contrôlée depuis mars par les Ahali et des groupes affiliés à l'Armée nationale libyenne.

33. Mon représentant spécial a rencontré des représentants des deux communautés et s'efforce de désamorcer la situation et de créer les conditions nécessaires au retour des personnes déplacées.

L'État islamique d'Iraq et du Levant en Libye

34. L'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) a continué de représenter une menace pour la sécurité et la stabilité. Après la mort du dirigeant de l'EIIL, Abu Bakr al-Baghdadi, le 26 octobre, l'émir nommé par l'EIIL en Libye, Abdul Qadr al-Najdi, a prêté allégeance au nouveau dirigeant de l'EIIL, Abu Ibrahim al-Hashemi al-Qurayshi.

35. En octobre, des membres présumés de l'EIIL auraient été arrêtés à Sabha par des forces de l'Armée nationale libyenne et à Syrte par des forces affiliées au Gouvernement d'entente nationale, ce qui montre que les deux camps continuent de cibler l'organisation. Il est à craindre que les conditions de sécurité dans le sud de la Libye ne se détériorent davantage, ce qui permettrait à l'EIIL et à d'autres groupes extrémistes violents d'étendre leurs activités.

36. Dans des déclarations faites entre le 20 et le 30 septembre, le Commandement des forces des États-Unis en Afrique (AFRICOM) a annoncé que 43 éléments de l'EIIL avaient été tués lors de quatre frappes aériennes conduites dans le sud de la Libye en septembre. Selon l'AFRICOM, ces frappes aériennes ont été menées en coordination avec le Gouvernement d'entente nationale.

Situation économique

37. Au cours de la période considérée, le dinar libyen s'est apprécié par rapport au dollar des États-Unis, ce qui entraîné une hausse du pouvoir d'achat des produits de base, tels que les denrées alimentaires. La taxe sur les opérations en devises, imposée par le Conseil de la présidence en septembre 2018 et en diminution progressive, a stimulé les dépôts et fragilisé le marché noir. Cette manne fiscale, qui devrait dépasser les 20 milliards de dinars libyens en 2019, a encore maintenu en excédent le budget général du Gouvernement d'entente nationale. Bien que la plupart des recettes provenant de la taxe soient incluses dans le budget général et que la Banque centrale de Libye ait récemment commencé à publier des rapports budgétaires périodiques, il y a encore un manque de transparence quant à l'application du taux majoré et du taux officiel. Dans le sud de la Libye, les problèmes de liquidités persistent en raison de l'incapacité de la branche officielle de la Banque centrale, dans l'ouest, et de la branche parallèle non reconnue, dans l'est, de délivrer de l'argent liquide.

38. Depuis avril, la croissance du PIB a été réduite de deux tiers par le conflit et la dette a explosé. Alors que le montant de la dette directement géré par la Banque centrale de Libye a baissé, s'établissant à 56 milliards de dinars libyens, celui qui est géré par la branche parallèle non reconnue de la Banque centrale dans l'est du pays a augmenté, passant à 43 milliards de dinars libyens, ce qui se traduit par un ratio global dette sur PIB de 150 %.

39. Le 12 septembre, le « gouvernement provisoire » non reconnu a tenté de remplacer la direction et le conseil d'administration de Brega Petroleum Marketing Company, société nationale de distribution de carburant. Cette tentative d'éclatement de cette institution nationale et de prise de contrôle de bureaux essentiels au

fonctionnement de la National Oil Corporation a failli entraîner une déclaration de cas de force majeure.

40. Le 16 octobre, le Ministre de l'économie a aboli le régime de subventions aux prix du carburant, qui continuait de coûter des milliards de dollars au pays et encourageait la surconsommation et la contrebande. Le 27 novembre, des violences ont fait quelques victimes sur le champ pétrolifère de Fil et menacé la sécurité du personnel de la National Oil Corporation, ce qui a entraîné l'arrêt temporaire de la production. La MANUL a publié d'urgence une déclaration dans laquelle elle a demandé instamment que le personnel civil et les infrastructures pétrolières nationales soient protégés.

III. Autres activités de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye

A. Appui aux élections et processus constitutionnel

41. L'équipe d'assistance électorale intégrée dirigée par la MANUL, dont fait partie le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a poursuivi ses activités de soutien et de conseil de la Haute Commission électorale nationale et du Comité central des élections municipales, notamment en ce qui concerne l'inscription des électeurs, la législation et la construction d'un nouveau complexe de la Haute Commission. Au cours de la période considérée, aucune élection municipale n'a été organisée par les comités de l'est et de l'ouest du pays. Le « gouvernement provisoire » non reconnu a nommé des comités directeurs dans plusieurs municipalités, y compris celles ayant tenu des élections en 2019. L'Assemblée constituante, la Chambre des députés et le Haut Conseil d'État ont continué de tenir des discussions sur le cadre constitutionnel nécessaire pour la tenue d'éventuelles élections.

42. Les fonds alloués dans le budget annuel du Gouvernement d'entente nationale n'ont pas été versés dans leur intégralité à la Haute Commission électorale nationale et au Comité central des élections municipales, de sorte que ces institutions risquent de ne pas pouvoir poursuivre leurs activités courantes.

B. Droits de l'homme, justice transitionnelle et état de droit

43. Des violations flagrantes du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire et des atteintes à ces droits (exécutions sommaires, disparitions forcées, actes de torture et mauvais traitements) ont continué d'être commises dans toute la Libye en toute impunité. Depuis le début du conflit, le 4 avril, les attaques contre les civils et les infrastructures civiles se sont poursuivies sans relâche. Au moins 50 attaques contre des établissements de santé, du personnel médical et des ambulances ont été enregistrées au cours de la période. Le 25 octobre, la MANUL a publié une déclaration dans laquelle elle a fermement condamné les attaques contre toute cible civile et nié avoir reçu les coordonnées d'hôpitaux et de dispensaires de campagne et les avoir communiquées à l'une ou l'autre partie au conflit.

44. Lors du dialogue interactif que le Conseil des droits de l'homme a tenu sur la Libye le 25 septembre, il a notamment été question de la création, sous l'égide du Conseil, d'un mécanisme d'enquête, par exemple d'une commission d'enquête.

45. Les médias sociaux, sur lesquels des images de ce qui pourrait constituer des crimes de guerre ont été fréquemment diffusées, ont continué d'être utilisés pour

inciter à la haine et à la violence. La MANUL a poursuivi l'action qu'elle mène pour lutter contre l'incitation et la rhétorique haineuse dans les médias libyens. Le 9 septembre à Tripoli et le 2 novembre au Caire, deux ateliers de deux jours ont rassemblé des journalistes, des rédacteurs et des militants actifs sur les médias sociaux et des instructeurs spécialisés dans les droits de l'homme et des représentants de plateformes de médias sociaux dans l'optique d'élaborer un code de conduite des utilisateurs de ces médias.

46. Le 6 octobre, le Conseil supérieur de la magistrature nouvellement élu a tenu sa première réunion officielle à Tripoli et procédé à la rotation annuelle des juges, une combinaison de promotions et de mutations. L'élection et l'entrée en fonction du Conseil, qui regroupe les huit zones judiciaires du pays, sont le signe de l'attachement à un système judiciaire unifié malgré les divisions politiques persistantes.

Privation de liberté, détention et torture illégales

47. Pendant la période considérée, quelque 8 500 personnes étaient détenues, dont 60 % environ à titre provisoire, dans 28 prisons officielles administrées par le Ministère de la justice. Au total, 280 femmes, dont 180 non-Libyennes, et 109 enfants étaient emprisonnés ou placés en garde à vue. Des milliers d'autres personnes étaient retenues dans des établissements théoriquement administrés par le Ministère de l'intérieur ou le Ministère de la défense ou dans d'autres directement contrôlés par des groupes armés. Les détenus n'avaient guère les moyens de contester la légalité de leur détention ni de demander réparation pour les atteintes subies.

48. La propagation des maladies parmi les détenus, en particulier des maladies infectieuses et transmissibles, comme la tuberculose, la gale, le VIH et l'hépatite, s'est accélérée de façon spectaculaire. La MANUL travaille avec le Ministère de la justice pour améliorer la prise en charge médicale des détenus. La plupart des prisons n'ont pas d'ambulances et leurs dispensaires manquent de médicaments et de matériel.

49. En août, le Ministère de la justice a publié un décret pour rouvrir une prison à Aïn Zara (Tripoli) et en ouvrir une nouvelle à Millitah, dans l'ouest du pays, afin de remédier à la surpopulation des prisons de Tripoli. En septembre, les autorités de l'est du pays ont annoncé l'ouverture d'une nouvelle prison à Derna. La MANUL a réaffirmé la nécessité de mettre fin aux détentions provisoires arbitraires et prolongées et elle a continué de collaborer avec le Bureau du Procureur général en ce qui concerne l'examen de la situation des détenus.

Groupes en situation de vulnérabilité

Migrants et réfugiés

50. Environ 3 200 réfugiés et migrants sont actuellement détenus dans des centres gérés par le Service de la lutte contre l'immigration illégale, rattaché au Ministère de l'intérieur, et contrôlés par des groupes armés. Parmi eux, environ 2 000 se trouvent à proximité des combats qui se déroulent à Tripoli et alentour ou y sont exposés.

51. Les migrants et les réfugiés continuent d'endurer systématiquement des détentions arbitraires et de subir des actes de torture dans les lieux de détention officiels et non officiels. Les violences sexuelles, les enlèvements contre rançon, l'extorsion, le travail forcé et les meurtres sont également très répandus. Ces violations sont le fait d'agents de l'État, de membres de groupes armés, de passeurs, de trafiquants ou de bandes criminelles. Seul un centre de détention officiel, le centre Tariq el-Sikka, employait des gardiens de sexe féminin.

52. De graves préoccupations entourent le transfert des migrants interceptés en mer par les gardes-côtes libyens vers des centres de détention officiels ou non officiels, y compris le centre de Tajoura qui est resté ouvert bien que le Gouvernement d'entente nationale ait annoncé sa fermeture le 1er août. Le 2 novembre, l'Italie et le Gouvernement d'entente nationale ont renouvelé leur mémorandum d'accord portant sur la coopération pour le développement, la lutte contre l'immigration illégale, la traite d'êtres humains et le trafic de migrants et le renforcement de la sécurité entre l'Italie et la Libye.

Journalistes et militants de la société civile

53. Le 9 octobre, deux journalistes ont été blessés par balle rue Aziza à Tripoli alors qu'ils se rendaient sur la ligne de front pour rendre compte des combats. Le 27 août, un cameraman a été arrêté par les forces de sécurité du Gouvernement d'entente nationale et conduit à la prison de Mitiga à Tripoli, où il a été détenu sans chef d'accusation jusqu'à sa libération le 9 septembre. Le 30 octobre, en collaboration avec la MANUL, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a formé à Tunis 25 représentants de la société civile afin qu'ils puissent participer à l'examen périodique universel conduit par le Conseil des droits de l'homme.

Femmes et filles

54. Au cours de la période considérée, il n'y a eu aucune nouvelle de la députée Siham Sergewa, enlevée à son domicile à Benghazi le 17 juillet. La MANUL a continué de demander sa libération immédiate, condamnant la violence faite aux femmes en politique et d'autres violations des droits de l'homme commises contre des femmes et des filles.

55. Dans toute la Libye, des femmes sont détenues dans des établissements pénitentiaires qui n'emploient pas de gardiens de sexe féminin, ce qui les expose à des risques accrus de violence et de harcèlement sexuels. Dans l'ouest de la Libye, la prison pour femmes de Djeïdé, à Tripoli, est le seul établissement qui emploie des gardiennes.

Réconciliation et justice transitionnelle

56. Dans le cadre du projet de réconciliation qu'elle mène en collaboration avec le PNUD, la MANUL a poursuivi ses activités de réconciliation au niveau local. Le 9 octobre, la dernière réunion d'une série de consultations régionales visant à créer un réseau de médiateurs locaux a rassemblé 32 participants originaires de l'est de la Libye, dont 12 femmes. La prochaine étape consiste à dispenser une formation spécialisée sur l'analyse et le règlement des conflits, ainsi que sur la médiation, à diverses parties prenantes libyennes.

57. Le 21 octobre, M. Serraj a rencontré le chef du Conseil local de Taouargha et le maire de la municipalité de Misrata afin de régler la question non résolue des déplacés de Taouargha. Il s'est engagé à faciliter le versement des réparations dues selon les termes de l'accord de réconciliation Misrata-Taouargha. Le 15 décembre, la Cour d'appel de Tripoli a acquitté tous les accusés en l'affaire Abou Salim relative au massacre de 1 200 personnes en 1996, y compris l'ancien chef du renseignement militaire, Abdullah al-Senussi. Cinq des acquittés sont décédés pendant la procédure et les autres ont bénéficié des dispositions du Code pénal relatives à la prescription. L'État a la possibilité de faire appel de cette décision, ce qui serait un pas important, car il permettrait à la plus haute juridiction libyenne de souligner que les violations flagrantes des droits de l'homme sont imprescriptibles en droit international.

Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme

58. Les entités des Nations Unies présentes en Libye ont continué de s'efforcer à appliquer la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes (voir A/67/775-S/2013/110, annexe) afin d'atténuer les risques connus de violations graves du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme ou du droit international des réfugiés.

C. Secteur de la sécurité

Appui à la planification d'un dispositif de sécurité provisoire et à l'unification des forces de sécurité

59. La MANUL a continué de fournir un appui à la réforme du secteur de la sécurité dans toute la Libye, notamment des conseils concernant la gouvernance et l'appui technique à la police, la gestion des frontières, la sécurité aérienne et aéroportuaire, l'avancement des femmes, l'état de droit et la justice.

60. L'équipe intégrée MANUL-PNUD a travaillé à l'élaboration de la deuxième phase du programme conjoint de police et de sécurité. Du 21 au 28 octobre, la Cellule mondiale de coordination des questions relatives à l'état de droit et des fonctionnaires libyens des Ministères de l'intérieur et de la justice ont passé en revue les difficultés et les perspectives actuelles concernant l'appui de l'ONU à l'état de droit et au secteur de la sécurité afin de contribuer à l'élaboration d'une stratégie commune globale pour l'avenir. Des consultations ont eu lieu avec des groupes issus de la société civile pour définir les priorités en matière d'état de droit : renforcement des mécanismes de contrôle, appui au fonctionnement du système judiciaire et appui à la prise en compte des questions de genre dans le secteur de la sécurité, notamment.

Gestion des armes et des munitions

61. La dissémination d'engins explosifs dans le Grand-Tripoli a augmenté de façon exponentielle. Les autorités continuent à recevoir de localités touchées par le conflit des centaines de signalements d'engins non explosés. La précarité des conditions de sécurité et le manque de moyens ont fortement entravé l'intervention des équipes de déminage.

62. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a continué d'aider les autorités libyennes à lutter contre la prolifération d'armes et de munitions et contre la pollution liée aux engins explosifs. Il a contribué au renforcement des capacités nationales en matière d'atténuation des risques représentés par les engins explosifs improvisés en dispensant en octobre une formation au déminage et à la gestion de la situation sur le terrain à un deuxième groupe de 16 agents de la police scientifique libyenne. Un des volets de la formation a été consacré aux questions de genre afin de renforcer les capacités nationales et d'aider les participants à mieux comprendre les conséquences que l'utilisation d'engins explosifs improvisés a pour les femmes.

63. Dans le cadre de son projet de déminage d'urgence et de cartographie des risques liés aux explosifs à Benghazi, le Service de la lutte antimines a retiré 40 engins non explosés et mené des enquêtes non techniques sur 24 sites. Ces enquêtes serviront à de futures opérations de déminage et contribueront à la protection des civils et à la stabilisation.

Facilitation d'un cessez-le-feu

64. La MANUL continue d'examiner les possibilités d'appui à un cessez-le-feu, premièrement à Tripoli puis dans tout le pays. La planification progresse en ce qui concerne les réformes complémentaires du secteur de la sécurité, la mobilisation de la sécurité de l'État et le dispositif de sécurité provisoire, le redéploiement des armes lourdes et le renforcement de la coopération antiterroriste. Dans le cadre du Processus de Berlin, la Mission continue de préparer un dialogue militaire entre les forces du Gouvernement d'entente nationale et celles du général Haftar, qui permettrait de régler ces questions dans un accord de cessation des hostilités durable.

D. Autonomisation des femmes

65. Un an après sa création, l'instance d'appui aux femmes et de promotion de leur autonomisation du Conseil de la présidence manquait toujours de soutien financier de la part du Gouvernement. Elle a tenu des consultations avec des membres d'organisations de la société civile, des groupes de femmes, des agents de l'État et des ministres. Elle a récemment approuvé le rapport sur l'examen national complet des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Toutefois, elle n'a pas encore produit de directive ou de décision relative à l'égalité femmes-hommes comme le prévoit son mandat.

66. Entre le 27 août et le 11 novembre, 200 femmes ont bénéficié de séances de formation organisées par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) afin de leur donner les compétences dont elles ont besoin pour gagner leur vie. Le 29 août, dans l'exposé qu'elle a présenté au Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, ma représentante spéciale adjointe chargée des affaires politiques a fait observer que les hostilités continuaient d'avoir des effets disproportionnés sur les femmes et les filles libyennes. Elle a en outre réitéré l'engagement pris par l'ONU d'assurer l'inclusion et la pleine participation des femmes libyennes dans toutes les actions politiques et dans tous les efforts de médiation, et expliqué que d'autres mesures étaient prises pour que les Libyennes soient pleinement préparées à exercer leur influence sur la dynamique du conflit et à jouer un rôle actif dans la médiation et la réconciliation.

67. En septembre, les membres des conseils municipaux ont élaboré avec l'appui de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) une stratégie visant à associer les femmes œuvrant pour la paix au niveau local à des décisions prises à des échelons plus élevés. Les 11 et 12 novembre, avec le concours d'ONU-Femmes également, une délégation de Libyennes a participé à la conférence mondiale sur la prise en compte des questions de genre et le renforcement de la confiance au service d'une paix inclusive, où elles ont redit combien il importait que les femmes jouent un rôle actif.

E. Les jeunes et la paix et la sécurité

68. En octobre, le FNUAP, le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme alimentaire mondial (PAM) ont lancé le projet conjoint du Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix sur la consolidation de la paix entre les jeunes femmes et les jeunes hommes de Syrte et avec eux. D'une durée de 18 mois, ce projet vise à aider les jeunes et les adolescents de Syrte à devenir des agents actifs du changement dans le contexte libyen, et à leur offrir un soutien psychosocial, des formations au leadership et au règlement des conflits et des possibilités de participer à la prise de décisions.

F. Coordination de l'aide internationale

69. Du 15 au 21 septembre, le FNUAP et l'UNICEF ont formé 25 membres du personnel de sept organisations nationales et internationales fournissant des services de lutte contre la violence fondée sur le genre en Libye à l'utilisation du système de gestion de l'information sur la violence de genre Primero/GBVIMS+ pour leur donner les moyens de fournir des soins et un soutien vitaux aux personnes rescapées. Ce système vise à améliorer la gestion des dossiers et de la documentation relatifs à la violence de genre, du point de vue de la sécurité, du caractère éthique et de la qualité, tout en aidant les prestataires de services à recueillir et à analyser des données systématiquement.

70. Le groupe de travail sur les jeunes s'est réuni les 29 octobre et 8 novembre, en présence d'entités des Nations Unies (Organisation internationale pour les migrations, PNUD, FNUAP, UNICEF, PAM et Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies) et de l'association Democracy Reporting International, pour favoriser la coopération et examiner un outil de cartographie des programmes consacrés à la jeunesse.

71. Le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires a entrepris, sous la direction du Coordonnateur de l'action humanitaire, des consultations avec les autorités libyennes, la société civile et les acteurs humanitaires pour préparer le Plan d'aide humanitaire 2020 pour la Libye. L'approche renforcée pour 2020 comprend une analyse plus globale et intersectorielle des besoins, une priorisation renforcée, des objectifs stratégiques mesurables et réalisables et un suivi amélioré. Le processus consultatif a permis de définir des paramètres d'intervention plus précis, qui seront appliqués par l'équipe de pays pour l'action humanitaire en coordination avec ses interlocuteurs libyens et des intervenants humanitaires locaux.

G. Aide humanitaire et aide à la stabilisation et au développement

72. Pendant la période considérée, les hostilités, auparavant concentrées dans la capitale et ses environs, se sont progressivement étendues à des zones densément peuplées, provoquant de nouveaux déplacements et l'augmentation des besoins humanitaires. Les familles de déplacés qui restent à proximité des zones de conflit, les communautés d'accueil et les migrants et les réfugiés détenus dans des centres gérés par le gouvernement restent exposés à des risques importants. Plus de 231 000 civils se trouvent en première ligne des combats et plus de 380 000 vivent dans des zones directement touchées par le conflit.

73. Dans les zones touchées par le conflit, les populations ont eu de plus en plus de difficultés à obtenir des produits de base, à avoir accès aux services publics et à trouver des moyens de subsistance. En réponse à la crise qui frappait Tripoli et en appui aux actions locales, les acteurs humanitaires ont porté assistance à quelque 226 000 personnes.

74. Dans la ville de Mourzouq, dans le sud du pays, les partenaires humanitaires ont livré, en coordination avec des comités locaux, des articles médicaux, de l'eau, des produits d'assainissement et d'hygiène, ainsi que des produits alimentaires et non alimentaires à quelque 600 familles de déplacés (environ 1 500 personnes).

75. Du 1er janvier au 30 novembre, la MANUL et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont recensé 647 victimes civiles (284 morts et 363 blessés), dont 486 hommes, 26 femmes et 67 enfants, contre 188 victimes civiles en 2018. Les frappes aériennes étaient la première cause de décès et de blessures chez les civils (394 victimes, soit 182 morts et 212 blessés), suivies par les combats

terrestres, les engins explosifs improvisés et les homicides ciblés et délibérés. Le plus grand nombre de victimes civiles a été enregistré dans l'ouest du pays, suivi de l'est et du sud. Le nombre réel de victimes est peut-être plus élevé. Il y avait plus de 301 000 déplacés dans toute la Libye tandis que plus de 444 000 personnes précédemment déplacées étaient retournées dans leur localité d'origine dans le pays.

76. À la fin du mois de novembre, sur les 552 000 personnes ciblées par les partenaires humanitaires dans le Plan d'aide humanitaire 2019 pour la Libye, près de 400 000 avaient reçu une forme d'aide. Toutefois, au 13 novembre, le financement restait faible, alors même que les besoins continuaient d'augmenter ; en effet la moitié seulement des 202 millions de dollars demandés au titre du Plan avait été reçue.

77. En novembre, on estimait à plus de 636 000 le nombre de migrants et de réfugiés sur le sol libyen, dont 13 % de femmes et 8 % d'enfants. Entre le 27 août et le 4 novembre, les gardes-côtes libyens ont reconduit 2 437 migrants et réfugiés en Libye. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a fourni une aide médicale et humanitaire aux points de débarquement. Elle a facilité le retour volontaire de 2 065 migrants dans 26 pays grâce à son programme de retour humanitaire. Le personnel de la MANUL chargé des questions liées aux droits de l'homme n'a pas été autorisé à accéder aux points de débarquement et n'a donc pas pu évaluer la situation des personnes débarquées.

78. Il y a actuellement quelque 46 000 réfugiés et demandeurs d'asile enregistrés auprès du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Durant la période considérée, le HCR a facilité l'évacuation ou la réinstallation de 1 297 réfugiés hors de Libye, tandis que 1 465 réfugiés ont transité par le centre de rassemblement et de départ qu'il a mis en place à Tripoli en décembre 2018. Néanmoins, au 5 novembre, plus de 1 200 personnes étaient hébergées dans le centre après l'arrivée récente d'environ 450 personnes ayant été libérées d'un centre de détention. Les arrivées spontanées ont compromis son rôle initial de centre de transit pour les évacuations. Tandis que les acteurs humanitaires continuent de fournir une aide médicale et humanitaire, le Gouvernement d'entente nationale a la responsabilité, en tant que principal porteur de devoirs, de proposer des alternatives à la détention comme par exemple une libération en zone urbaine ou le placement dans des centres ouverts permettant la liberté de circulation et apportant un toit, une assistance et une protection.

79. Une évaluation du secteur de la santé réalisée en octobre a révélé que pendant la période considérée les besoins non satisfaits en matière de santé avaient nettement augmenté, en particulier pour les femmes et les filles. Plus de 24 % des établissements de santé étaient fermés en raison du conflit, de coupures d'électricité ou de dommages structurels, et les activités étaient interrompues dans de nombreux autres.

80. Depuis le début du conflit, au moins 44 écoles ont été totalement endommagées et 193 autres partiellement. Au total, 221 écoles (dont 124 écoles publiques) ne pouvaient pas accueillir d'enfants et 28 servaient de refuge à des personnes déplacées.

81. En septembre, plus de 600 écoliers ont participé à des camps d'été sur la nutrition organisés dans tout Tripoli par le PAM, en collaboration avec le Ministère de l'éducation et des partenaires privés. Le PAM a aidé 126 000 personnes dans toute la Libye grâce à des distributions de nourriture de routine et d'urgence, des programmes de restauration scolaire et des initiatives Vivres contre formation destinées à renforcer la résilience.

82. Le PNUD a poursuivi ses activités de stabilisation et de relèvement. En octobre, 31 millions de dollars avaient été investis dans plus de 40 municipalités pour aider au rétablissement de services publics essentiels au bénéfice de plus de 70 % des habitants. À Taouargha, le PNUD a entrepris d'appuyer la fourniture de services en

matière de santé, d'énergie et d'éducation à quelque 1 500 personnes de retour. En septembre et octobre, il a également remis en état trois écoles à Bani Walid et une à Syrte, et achevé des travaux d'entretien et de réparation à l'Université de Benghazi. En outre, il a avancé dans la réparation du réseau de distribution d'eau et du réseau d'égouts de Sabha et commencé les travaux dans un centre de santé de Ghat, dans le sud-ouest de la Libye.

83. En raison de l'absence d'état de droit et de la mauvaise gouvernance, les implantations sauvages se développent rapidement en Libye, ce qui entraîne une dégradation de l'environnement, un manque de services de base et des problèmes juridiques qui peuvent provoquer désordre et instabilité. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains a aidé l'Agence de planification urbaine à dresser la carte des implantations sauvages et appuyé le règlement des différends relatifs aux droits fonciers et aux droits de propriété et le renforcement des capacités techniques en la matière.

84. Entre le 27 août et le 11 novembre, les équipes spécialisées du FNUAP ont fourni des services de santé maternelle et néonatale à Tripoli et apporté un appui à des familles de déplacés vivant dans des abris à Tripoli et à Tajoura. Les partenaires locaux du FNUAP ont animé à Benghazi des séances d'information sur la violence domestique et la prévention de la violence de genre pour 552 femmes et filles déplacées originaires de Mourzouq et des résidentes locales. À Sabha, ils ont continué de fournir un appui psychosocial individuel à des personnes ayant subi des violences de genre et ils ont organisé des activités récréatives pour les personnes déplacées originaires de Mourzouq.

85. ONU-Femmes et le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires ont pris des mesures complémentaires pour que l'aide humanitaire soit mieux adaptée aux femmes et aux filles en Libye : ils ont notamment organisé du 2 au 6 septembre une séance de formation des formateurs sur des problématiques liées au genre à l'intention de 18 agents humanitaires. Également en septembre, l'OIM, le FNUAP, l'UNICEF et le PAM ont activé leur mécanisme de réaction rapide pour fournir à Sabha des produits de base aux familles de déplacés originaires de Mourzouq, en particulier aux femmes et aux filles. En novembre, le FNUAP a fourni des trousses d'articles de santé procréative d'urgence à l'hôpital Souk el-Khamis de Khoms. Ces trousses permettront d'améliorer la prestation de services liés à la santé sexuelle et procréative et aux droits en la matière au bénéfice d'environ 500 femmes et filles.

IV. Déploiement de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye et dispositif de sécurité

86. L'ONU a maintenu à Tripoli une présence limitée de personnel civil recruté sur le plan international, soit une centaine de personnes travaillant sur place par roulement, tandis que le reste du personnel recruté sur le plan international a travaillé depuis Tunis. Bien que le complexe de la MANUL soit protégé par les membres de l'Unité de gardes des Nations Unies, la présence du personnel a été constamment réévaluée et ajustée en fonction des conditions de sécurité et des compétences requises sur place à tel ou tel moment, en particulier les compétences nécessaires pour faciliter l'action politique et répondre à des besoins humanitaires de plus en plus grands. Le personnel recruté sur le plan national vivant dans les zones touchées par ce violent conflit a travaillé depuis son domicile ou s'est vu conseillé de déménager dans des zones plus sûres. Tout le personnel recruté sur le plan international présent à Tripoli a continué d'être logé dans le complexe d'Oea.

87. La commission d'enquête dépêchée comme suite à l'attentat perpétré à Benghazi le 10 août, qui a fait trois morts et deux blessés parmi le personnel de l'ONU, poursuit ses travaux afin d'établir les circonstances de l'attentat. La MANUL n'a pas fermé le centre de Benghazi, mais elle a réduit le nombre de personnels recrutés sur le plan international présents en permanence. Les déplacements par voie terrestre n'ont été effectués qu'après évaluation au cas par cas. Le dispositif de sécurité a été ajusté en permanence, en fonction de l'évolution de la situation.

V. Observations et recommandations

88. Depuis le début des hostilités, en avril 2019, le conflit en Libye s'est aggravé. Au cours de la période considérée, les ingérences extérieures se sont multipliées avec l'envoi de matériel de guerre et l'arrivée, selon des informations, de nouveaux combattants et mercenaires étrangers.

89. Je continue d'être particulièrement préoccupé par l'impact des bombardements sur les civils et des frappes aériennes sur les zones résidentielles, ainsi que par le fait que le personnel médical et les installations médicales semblent avoir été plusieurs fois pris pour cible. Je rappelle à toutes les parties que le droit international humanitaire interdit strictement les attaques indiscriminées et je les exhorte à éviter les bombardements aériens ou le pilonnage des zones résidentielles. Je rappelle également l'obligation qu'ont toutes les parties de veiller au respect et à la protection du personnel médical et des hôpitaux et autres installations médicales. Je souligne que les attaques contre les civils et les infrastructures civiles sont une atteinte au droit international humanitaire et peuvent constituer des crimes de guerre. Les auteurs de ces crimes doivent répondre de leurs actes.

90. J'accueille avec satisfaction les mesures prises en vue d'un cessez-le-feu sous les auspices des Présidents de la Fédération de Russie et de la Turquie. Je demande instamment à toutes les parties belligérantes de consolider rapidement la cessation sans condition des hostilités mise en place sous ces auspices et de dialoguer de manière constructive à cette fin, notamment dans le cadre du Processus de Berlin.

91. J'accueille avec satisfaction également la tenue prochaine du Sommet de Berlin, qui vise à rallier le soutien de la communauté internationale en faveur de la fin du conflit, de la reprise du processus politique et de la création des conditions nécessaires à un dialogue interlibyen. L'appui étranger, quel qu'il soit, aux parties belligérantes ne fera qu'aggraver le conflit et entraver les efforts faits pour parvenir à un engagement international clair en faveur d'un règlement pacifique de la crise sous-jacente. J'exhorte tous les États Membres et toutes les organisations régionales à appuyer fermement le Sommet de Berlin. Je remercie le Gouvernement allemand de tout ce qu'il fait pour que le Processus soit un succès.

92. Il est essentiel que la communauté internationale agisse à l'unisson pour mettre fin au conflit et favoriser le règlement pacifique de la crise. Je me félicite du travail accompli dans le cadre du Processus de Berlin pour parvenir à un communiqué articulé autour de six axes, dont les éléments sont nécessaires pour mettre fin au conflit et s'attaquer à ses causes profondes. J'encourage les États Membres à soutenir le travail effectué par la MANUL pour mettre en œuvre ces priorités, notamment le travail minutieux qui a été fait pour faciliter un cessez-le-feu, ainsi que la proposition de créer un comité de suivi du Sommet de Berlin. Je suis favorable à la proposition de tenir des discussions immédiates entre représentants militaires et j'encourage la tenue de ces discussions dans les meilleurs délais. Je souligne de nouveau qu'il est fondamental que la communauté internationale s'unisse pour agir collectivement afin d'améliorer la situation sur le terrain et d'appuyer le dialogue interlibyen, qui constitue le dernier volet de l'initiative en trois temps de mon représentant spécial.

93. Pour éviter une nouvelle escalade de la violence et permettre la cessation des hostilités, il est essentiel que l'embargo sur les armes soit respecté strictement, conformément à la résolution 2473 (2019) du Conseil de sécurité. Je note avec préoccupation que des violations de l'embargo persistent, comme l'a constaté le Groupe d'experts. Je rappelle aux États Membres qu'ils ont l'obligation de ne pas vendre ou fournir d'armes à la Libye et je les prie instamment d'appliquer toutes les mesures liées à l'embargo sur les armes, conformément à la résolution 2473 (2019). La pleine application de l'embargo sur les armes est indispensable pour la protection des civils et le rétablissement de la sécurité et de la stabilité en Libye et dans la région.

94. Les entraves au fonctionnement et à la gestion de la National Oil Corporation et les attaques contre l'infrastructure pétrolière menacent les revenus pétroliers et par conséquent les intérêts de tous les Libyens. J'ai jugé encourageante la déclaration commune du 22 septembre, dans laquelle l'Allemagne, les Émirats arabes unis, les États-Unis, la France, l'Italie, le Royaume-Uni et la Turquie ont exprimé leur soutien à la National Oil Corporation. La communauté internationale y envoie un message important en condamnant les tentatives d'éclatement de cette institution souveraine vitale pour la stabilité du pays. À cet égard, je salue ce qui est fait pour réunifier les institutions du pays et j'accueille avec intérêt les nouvelles réformes économiques.

95. En raison du conflit, les processus démocratiques sont au point mort. Je suis préoccupé par le fait que le « gouvernement provisoire » non reconnu dans l'est de la Libye accroît l'incertitude causée par le conflit en planifiant des élections municipales parallèles et en imposant des « comités directeurs municipaux » désignés, y compris dans les régions où des conseils élus sont déjà en place. Ces mesures doivent cesser immédiatement sinon elles ne feront qu'exacerber inévitablement les conflits locaux et fragmenter la structure de gouvernance locale. La Libye ne devrait avoir qu'une seule institution nationale pour la tenue des élections municipales. Je demande au Gouvernement d'entente nationale de faire en sorte que la Haute Commission électorale nationale et le Comité central des élections municipales soient dotés en temps voulu des ressources budgétaires nécessaires pour faciliter la tenue d'élections crédibles quand les circonstances le permettront.

96. Je salue le travail que fait la MANUL avec les représentants libyens et la société civile. Ces efforts, notamment la lutte contre les discours de haine, sont importants pour instaurer la confiance dans le processus en cours et s'attaquer aux facteurs sous-jacents de la crise.

97. Je suis profondément préoccupé par les informations faisant état de l'enlèvement de femmes et d'actes d'intimidation contre elles et je réitère ma demande d'information sur le sort de la députée, Siham Sergewa. Je continue de demander à tous les acteurs libyens d'appliquer la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Les femmes et les jeunes ont un rôle essentiel à jouer dans les efforts de dialogue et de consolidation de la paix, et je réaffirme qu'il est impératif qu'ils soient inclus dans le processus politique.

98. Je continue d'être gravement préoccupé par la situation des migrants et des réfugiés en Libye, notamment de ceux qui sont retenus dans des centres de détention. Il faut libérer les réfugiés et les migrants et les mettre en sûreté jusqu'à ce que leur demande d'asile soit traitée ou qu'ils reçoivent une aide pour un rapatriement en toute sécurité afin de retrouver leur famille. La Libye n'est pas considérée comme un havre pour le débarquement en toute sécurité de réfugiés et de migrants et j'exhorte les États Membres à revoir les politiques favorables au retour des réfugiés et des migrants.

99. J'exhorte les États Membres à appuyer le Plan d'aide humanitaire pour la Libye afin de permettre aux partenaires humanitaires de répondre aux besoins immédiats de plus en plus grands des personnes touchées par le conflit.

100. Je suis profondément préoccupé par le fait que, dans toute la Libye, des groupes armés, y compris des groupes armés affiliés à l'État, maintiennent des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants en détention arbitraire et illégale prolongée et les soumettent à la torture et à d'autres violations des droits de l'homme ou atteintes à ces droits. Je demande que les personnes détenues arbitrairement ou privées illégalement de leur liberté soient libérées immédiatement et sans condition et que toutes celles qui sont légalement privées de leur liberté soient transférées dans des lieux de détention officiels et traitées conformément au droit et aux normes internationales applicables. Il est inacceptable que les victimes n'aient guère accès à une protection judiciaire, voire qu'elles en soient purement et simplement privées, ou qu'elles ne puissent pas former de recours ni obtenir réparation, tandis que les membres des groupes armés jouissent d'une totale impunité. Il est impératif d'enquêter sur les allégations de violations systématiques du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire en Libye afin que les auteurs aient à répondre de leurs actes.

101. Je remercie mon représentant spécial pour la Libye, Ghassan Salamé, et tout le personnel des Nations Unies qui œuvre pour la paix, la sécurité et l'aide humanitaire en Libye. Je tiens une fois de plus à remercier sincèrement le Gouvernement népalais d'avoir fourni le personnel de l'Unité de gardes des Nations Unies, dont le travail est vital.
